

Chers doctorants en droit, économie et gestion de l'ED DGEP,

Vous êtes appelés prochainement à renouveler une partie de vos représentants au conseil de l'école doctorale : 4 titulaires et 3 suppléants.

Pour rappel, le conseil de l'ED est l'instance de discussion et de décision pour l'ensemble des missions de l'ED : formation, règles de préparation du doctorat, information et animation scientifiques, etc.

Ce conseil se compose de 26 membres titulaires (et 26 suppléants), dont 5 représentants titulaires (et 5 suppléants) des doctorants.

Les représentants doctorants jouent au sein du conseil un rôle majeur de porte-voix des doctorants. Ils prennent pleinement part aux votes et discussions.

Conformément à l'article 8.5 du règlement de l'ED, la qualité de représentant des doctorants au conseil de l'ED permet, si le doctorant le souhaite et avec l'accord de son directeur, la validation de 20h de formation.

Le conseil se réunit 2 à 3 fois par an en moyenne.

Les doctorants intéressés sont appelés à poser leur candidature dès à présent et jusqu'au jeudi 6 janvier 2022, à 23h59.

La candidature s'effectue par simple mail aux directeurs de l'ED (Bernard Quiriny et Karine Brisset) ainsi qu'à l'adresse générique de votre site (Dijon ou Besançon), avec une courte profession de foi.

Les candidatures et les professions de foi seront publiées le lundi 10 janvier 2022. La campagne électorale aura lieu du 10 au 17 janvier 2022.

Le scrutin aura lieu du 17 au 22 janvier 2022. Les résultats seront proclamés le 25 janvier.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt et l'utilité de cette fonction de représentant au sein du conseil de l'ED, et vous encourageons à faire acte de candidature. Nous pouvons mettre les doctorants intéressés en relation avec les représentants sortants, et nous tenons à votre disposition pour toute information.

Bien cordialement,

Bernard Quiriny et Karine Brisset

Directeurs de l'ED DGEP